

NEXUS

Renseignements et demande d'adhésion



BSF5084 (F) Rév. 14



www.nexus.gc.ca



Agence des services
frontaliers du Canada

Canada Border
Services Agency



United States
of America

Dans cette publication, toutes les expressions désignant des personnes visent à fois les hommes et les femmes.

The English version of this publication is called *NEXUS – Information and Application Form*.

À propos de NEXUS

Le programme NEXUS vise à accélérer les formalités douanières à la frontière canado-américaine pour les voyageurs préautorisés à faible risque.

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et le Service des douanes et de la protection des frontières (SDPF) des États Unis collaborent à cette initiative conjointe qui a pour but de simplifier le passage à la frontière des participants, tout en renforçant la sécurité.

Pour adhérer au programme, vous devez :

- présenter une demande et suivre le processus d'inscription;
- remplir les critères d'admissibilité;
- être admissible au Canada et aux États-Unis;
- réussir les évaluations des risques des deux pays.

Avantages du programme

Si votre demande d'adhésion au programme NEXUS est acceptée, vous recevrez une carte d'identité que vous pourrez présenter à tous les points d'entrée désignés au programme NEXUS dans les modes aérien, terrestre et maritime lorsque vous entrez au Canada ou aux États-Unis.

En tant que participant au programme NEXUS, vous gagnerez du temps à la frontière, car vous pourrez :

- utiliser les postes de déclaration automatisés libre-service dans les zones désignées des aéroports internationaux participants;
- utiliser les voies réservées lorsque vous vous présentez aux passages frontaliers terrestres;
- faire une déclaration par téléphone avant votre arrivée à l'un des agents des services frontaliers si vous utilisez le mode de transport maritime.
- en utilisant la voie de contrôle réservée

aux voyageurs fiables de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) dans les grands aéroports et certains aéroports de taille moyenne canadiens; de cette façon, vous passerez plus rapidement aux points de contrôle de pré-embarquement. Pour en savoir davantage, consultez www.acsta.gc.ca.

Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (IVHO)

Pour les citoyens canadiens et américains, la carte NEXUS est également conforme aux exigences de l'IVHO. La carte NEXUS peut remplacer le passeport pour entrer aux États-Unis par voie aérienne lorsqu'elle est utilisée à un poste de déclaration aux aéroports canadiens participants ou à tout point d'entrée maritime ou terrestre. Pour plus de détails sur l'IVHO, visitez le www.asfc.gc.ca et le www.dhs.gov ou www.cbp.gov.

Admissibilité

Pour être admissible au programme NEXUS, vous devez être un citoyen ou un résident permanent du Canada ou des États-Unis. Cependant, veuillez noter que les résidents permanents qui ne font pas parti d'un groupe exempté doivent avoir résidé de façon continue au Canada et/ou aux États-Unis au cours des trois dernières années. Pour plus de détails, veuillez visiter www.asfc.gc.ca/prog/nexus/menu-fra.html.

Il se peut que vous ne remplissiez pas les conditions d'adhésion du programme NEXUS si, par exemple :

- vous êtes interdit de territoire au Canada ou aux États-Unis en vertu des lois applicables en matière d'immigration;
- vous avez fourni intentionnellement des renseignements incomplets ou inexacts dans votre demande;
- vous avez été reconnu coupable d'une

infraction criminelle grave, dans un pays quelconque, pour laquelle vous n'avez pas obtenu de réhabilitation (dans le cas de la vérification des antécédents aux États-Unis, vous pourriez être interrogé sur tous vos antécédents criminels, y compris les cas d'arrestation et de réhabilitation, ce qui pourrait vous exclure du programme NEXUS);

- vous avez une infraction documentée des dispositions législatives en matière de douanes, d'immigration ou d'agriculture;
- vous avez omis de satisfaire à d'autres exigences du programme NEXUS.

Votre demande d'adhésion au programme NEXUS doit être acceptée tant par le Canada que par les États-Unis. Si vous ne remplissez pas toutes les conditions, votre demande sera refusée.

Remarque :

Les enfants âgés de moins de 18 ans doivent obtenir le consentement d'un parent ou d'un tuteur légal pour adhérer au programme NEXUS. Au moment de l'entrevue, les enfants âgés de moins de 18 ans doivent être accompagnés par au moins un parent ayant la garde ou un tuteur légal. Le parent ou le tuteur légal doit avoir en sa possession des documents concernant la garde, qui ne sont assortis d'aucune restriction en ce qui a trait au territoire de garde. Les documents présentés à l'agent au centre d'inscription NEXUS doivent stipuler que l'adulte (ou les adultes) est bien le parent ou le tuteur légal de l'enfant. **Les enfants peuvent adhérer au programme NEXUS même si leurs parents ou leurs tuteurs légaux ne sont pas titulaires d'une carte NEXUS.**

Demande d'adhésion

Votre participation au programme NEXUS est strictement volontaire. Après avoir rempli et soumis le formulaire d'adhésion, vous serez invité à prendre rendez-vous pour une entrevue dans un centre d'inscription NEXUS, lorsque votre

demande d'adhésion aura franchi la première étape du traitement.

Les renseignements que vous fournirez seront utilisés pour déterminer votre admissibilité. À ce sujet, veuillez consulter la *Loi sur la protection des renseignements personnels* du Canada et la *Privacy Act* des États-Unis au www.asfc.gc.ca/prog/nexus/menu-fra.html.

Chaque demandeur doit remplir un formulaire distinct.

Le processus de traitement pour déterminer l'admissibilité peut prendre de six à huit semaines.

Demande d'adhésion en ligne

Vous pouvez vous inscrire au programme NEXUS en ligne en utilisant le Global Online Enrollment System (GOES), géré par le SDPF des États-Unis. Pour plus de renseignements, visitez le www.asfc.gc.ca/prog/nexus/menu-fra.html.

Certaines des informations demandées au cours de l'inscription en ligne sont désignées optionnelles. Vous pouvez choisir de ne pas répondre à ces questions sans nuire à votre admissibilité au programme NEXUS.

Demande d'adhésion par la poste

Vous pouvez remplir le formulaire d'adhésion ci-joint et l'envoyer par la poste, accompagné des frais de traitement à l'adresse indiquée sur le formulaire.

Remarque :

Les citoyens américains doivent envoyer leur demande d'adhésion au centre d'inscription de Niagara Falls.

Frais

Il y a des frais de traitement non remboursables pour chaque cinq ans d'adhésion au programme NEXUS. Les enfants âgés de moins de 18 ans

doivent adhérer séparément de leurs parents ou leur tuteur légal, mais il n'y a pas de frais.

Méthode de paiement pour les demandes d'adhésion en ligne

Les frais de traitement des demandes d'adhésion en ligne peuvent seulement être payés par carte de crédit et sont prélevés en dollars américains.

Méthodes de paiement pour les demandes d'adhésion par la poste

- **Carte de crédit** : Les frais de traitement par carte de crédit seront prélevés en dollars canadiens.
- **\$CDN** : Ces paiements peuvent être faits par chèque certifié ou par mandat.
- **\$US** : Ces paiements peuvent être faits par chèque certifié à partir d'un compte de banque américain ou par mandat international.
- **Chèque** : Les chèques personnels à partir d'un compte de banque au Canada sont acceptés.
- **Chèque certifié** : Tous les chèques certifiés et les mandats doivent être libellés au nom du receveur général du Canada.

Documents obligatoires

Vous devez fournir une preuve acceptable de votre citoyenneté et de votre admissibilité, de même qu'un document faisant foi de votre lieu actuel de résidence.

Si vous envoyez votre demande par la poste, n'envoyez pas de documents originaux, car ils ne vous seront pas retournés. N'envoyez que des photocopies avec votre formulaire d'adhésion dûment rempli.

Que vous vous inscriviez en ligne ou par la poste, vous devrez présenter l'original de ces documents lors de votre entrevue au centre d'inscription NEXUS.

Citoyenneté et admissibilité

Afin de prouver que vous êtes citoyen du Canada ou des États-Unis, vous devez fournir un des documents suivants :

Au Canada

- un passeport valide;
- un certificat de naissance et une pièce d'identité avec photo;
- une carte ou un certificat de citoyenneté canadienne (avec photo);
- un certificat du statut d'Indien.

Aux États-Unis

- un passeport valide;
- un certificat de naissance et une pièce d'identité avec photo;
- une preuve de votre citoyenneté américaine;
- un certificat de naturalisation;
- une carte de passage de la frontière.

Si vous n'êtes pas citoyen du Canada ou des États-Unis, mais êtes résident permanent du Canada ou des États-Unis, vous devez fournir un des documents suivants :

Au Canada

- une carte valide de résident permanent;
- une fiche d'établissement.

Aux États-Unis

- une carte valide de résident permanent

Si vous travaillez ou étudiez au Canada ou aux États-Unis, vous devez fournir **un** des documents suivants, selon le cas :

- un permis de travail;
- un permis d'études.

Résidence actuelle

Toutes les personnes qui présentent une demande d'adhésion doivent fournir **une** preuve de leur résidence actuelle, notamment :

- un permis de conduire valide;
- une autre carte d'identité provinciale;
- une autre carte d'identité fédérale;
- tout autre document qui inclut votre adresse de résidence actuelle (p. ex. une facture récente ou un relevé bancaire).

Si la demande touche un enfant âgé de moins de 18 ans qui voyagera avec un adulte qui n'a pas la garde légale de cet enfant, vous devez joindre une photocopie des documents pertinents à l'appui de la demande, notamment une ordonnance d'un tribunal ou une lettre d'autorisation.

Pénalités applicables en cas de communication de renseignements erronés

Si votre demande d'adhésion au programme NEXUS renferme des renseignements inexacts, imprécis ou incomplets, il se pourrait que votre demande d'adhésion soit refusée. La législation prévoit des peines sévères si vous falsifiez des documents, si vous cachez des faits importants ou si vous utilisez un faux document pour produire votre demande d'adhésion en toute connaissance de cause et de façon délibérée. Une fausse déclaration peut également entraîner le refus de toute autre demande que vous pourriez présenter pour obtenir des avantages aux termes des lois américaines en matière d'immigration.

Processus de traitement de la demande

Les agents de l'ASFC et du SDPF des États-Unis vérifieront les renseignements que vous avez fournis pour s'assurer que vous répondez à toutes les exigences législatives en matière de douanes et d'immigration. Les banques de données liées à la criminalité seront aussi consultées.

Une fois le traitement initial de votre demande terminé, vous recevrez une lettre qui vous invitera à prendre rendez-vous pour une entrevue dans un centre d'inscription NEXUS. Si vous vous êtes inscrit en ligne, vous recevrez un avis par courriel. Pour obtenir la liste des centres d'inscription NEXUS, veuillez consulter le www.asfc.gc.ca/prog/nexus/menu-fra.html.

Entrevue

Vous serez invité à prendre rendez-vous dans un centre d'inscription NEXUS, une fois le traitement initial de votre demande terminé. Lorsque vous vous présenterez au centre d'inscription, vos renseignements seront examinés de nouveau, et vous rencontrerez un agent pour une entrevue exhaustive.

- Si vous résidez présentement au Canada, vous serez interviewé par un agent du SDPF des États-Unis.
- Si vous résidez présentement aux États-Unis, vous serez interviewé par un agent de l'ASFC.

L'agent :

- vous expliquera les conditions du programme NEXUS;
- vérifiera la validité des renseignements que vous avez fournis sur votre formulaire d'adhésion;
- contrôlera votre identité et examinera les originaux des documents que vous avez fournis, tels que la preuve de citoyenneté ou de résidence, les permis de travail et les visas;

- s'assurera que vous répondez à toutes les exigences d'admissibilité du programme;
- prendra vos empreintes digitales;
- prendra une photographie numérique de vos iris, laquelle sera utilisée pour confirmer votre identité chaque fois que vous entrerez par voie aérienne au Canada ou aux États-Unis et que vous utiliserez les postes de déclaration automatisés libre-service;
- prendra une photographie numérique de votre visage;
- vous expliquera le processus des cartes de déclaration du voyageur (pour les résidents canadiens seulement);
- vous expliquera comment passer la frontière, lorsque vous utilisez les modes de transport terrestre, aérien et maritime en utilisant votre carte NEXUS et, aux endroits où ce service est offert, comment utiliser les postes de déclaration automatisés libre-service NEXUS pour ce qui est du mode de transport aérien.

Remarque :

À tout moment, lors de votre entrée au Canada ou aux États-Unis, vous pouvez faire l'objet d'une inspection.

Renouvellement de l'adhésion

Il est recommandé de présenter une demande de renouvellement d'adhésion au programme NEXUS approximativement trois mois avant l'expiration de celle-ci. La carte NEXUS est valide pour cinq ans.

Frais de renouvellement

Il y a des frais de traitement non remboursables pour chaque cinq ans d'adhésion au programme NEXUS. Le renouvellement des cartes d'adhésion pour les enfants âgés de moins de 18 ans est gratuit.

Pour en savoir plus

Pour plus de renseignements au sujet du programme NEXUS, composez le numéro sans frais **1-866-NEXUS26** (1-866-639-8726) ou consultez le site Web du programme NEXUS au www.asfc.gc.ca/prog/nexus/menu-fra.html.



Pensez à recycler!

